

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 27 mars 2025

Transition agroécologique : lancement de l'édition 2025 des appels à projets « Groupes 30 000 » et du dispositif « GIEE »

L'État s'engage pour soutenir les collectifs d'agriculteurs qui s'impliquent en faveur de la transition agroécologique, à travers notamment trois types de dispositifs : DEPHY ferme, Groupes 30 000 et groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE). La notion de triple performance (économique, environnementale et sociale), garante de la pérennité des exploitations, est partagée par ces trois dispositifs.

Le dispositif « Groupes 30 000 » pour changer de pratiques/de systèmes pour réduire l'usage des produits phytosanitaires

Le dispositif « Groupes 30 000 » est un outil d'accompagnement de collectifs engagés spécifiquement dans un changement de pratiques/systèmes pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires*. Ainsi, en 2024, en Occitanie, 147 exploitations se sont engagées au sein de 10 groupes, représentant plusieurs filières.

Afin d'accroître le nombre d'agriculteurs bénéficiaires, l'État lance ***l'édition 2025 de l'appel à projets Groupes 30 000 en Occitanie***. Cet appel à projets permet de favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets collectifs locaux et de promouvoir la diffusion et le transfert de pratiques innovantes ainsi que de poursuivre les efforts des groupes préalablement engagés dans ce réseau.

Les structures accompagnant les agriculteurs peuvent candidater ***du 20 mars au 20 mai 2025***, soit pour constituer un groupe d'exploitations agricoles souhaitant s'engager dans une démarche collective (Volet A – émergence de groupes), soit pour animer un collectif déjà constitué (Volet B – accompagnement de groupes).

Pour candidater et en savoir plus sur l'appel à projets 2025, cliquez [*ici*](#).
Les services de la DRAAF se tiennent également à la disposition de toute personne souhaitant se renseigner concernant ce dispositif à l'adresse : [*sral-ecophyto.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr*](mailto:sral-ecophyto.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr)

*Un produit phytosanitaire est utilisé dans l'agriculture pour protéger les cultures des parasites, de certains insectes, de champignons ou de plantes adventices.

Le dispositif « Groupement d'intérêt économique et environnemental » (GIEE) pour expérimenter des solutions de transition en agroécologie

Instaurés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs - le cas échéant en lien avec d'autres partenaires - qui s'engagent dans un projet durable de modification ou de consolidation de leurs pratiques agricoles, visant à la fois la performance économique, environnementale et sociale.

Afin d'accroître le nombre d'agriculteurs bénéficiaires, l'État lance l'édition 2025 de la campagne d'appels à projets du dispositif « GIEE » qui permet la reconnaissance et le financement de l'émergence, de l'animation et de la capitalisation des résultats des collectifs agroécologiques. Les objectifs étant d'accompagner les projets collectifs locaux et de promouvoir la diffusion et le transfert de pratiques innovantes. En 2024, en Occitanie, plus de 300 exploitations se sont engagées dans 20 nouveaux GIEE.

Les porteurs de projet peuvent candidater du 20 mars au 20 mai prochain aux différents volets de l'appel à projets 2025 : reconnaissance de nouveaux GIEE, financement de l'animation de groupe reconnus ou en voie de l'être (appui technique, diffusion des résultats et expériences bénéficiant aux GIEE), mais aussi de l'émergence de nouveaux collectifs en construction ou encore de productions exemplaires de GIEE aboutis

Pour candidater et en savoir plus sur les appels à projets du dispositif GIEE 2025, cliquez [ici](#). Les services de la DRAAF se tiennent également à la disposition de toute personne souhaitant se renseigner concernant ce dispositif à l'adresse : giee.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

En savoir plus

Un Groupe 30 000 est un collectif d'exploitations se regroupant pour mettre en place des techniques économes en produits phytosanitaires qui ont déjà été testées et adoptées par les fermes du réseau DEPHY ou par d'autres collectifs d'agriculteurs.

Dans ce cadre, les agriculteurs membres bénéficient d'un accompagnement technique, d'un transfert de connaissances acquises par d'autres groupes et d'échanges d'expériences entre pairs, facilitant la mise en œuvre de nouvelles pratiques. Le groupe contribue également à la capitalisation et au transfert des références produites vers d'autres exploitations.

Les Groupes 30 000 se situent au cœur de la stratégie Écophyto 2030 parue au printemps 2024 et faisant suite au plan Écophyto II+. Cette stratégie nationale vise la réduction de l'utilisation et des risques des produits phytopharmaceutiques, pour la réduction des effets sur la santé humaine et sur l'environnement et pour l'adaptation des techniques de protection des cultures.

En Occitanie, le dispositif Groupes 30 000 est piloté par la DRAAF, la DREAL et les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse, avec le soutien financier de ces deux agences de l'eau.

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État, qui s'engagent dans un projet de reconception ou de consolidation de leurs pratiques de leur système de production en lien

avec l'agroécologie et dans un objectif de triple performance : économique, environnemental et social.

Les projets portés par les GIEE sont riches et variés : adaptation au changement climatique, restauration de la biodiversité cultivée et naturelle, gestion qualitative et quantitative de l'eau, conservation des sols, diversification des assolements et allongement des rotations, autonomie alimentaire des élevages, conditions de travail, mutualisation des outils de production, agriculture biologique, circuits de proximité, agroforesterie, démarches de territoire, signes de qualité...

Dans le cadre du dispositif « GIEE », les agriculteurs membres du collectif bénéficient d'un accompagnement, d'un transfert de connaissances acquises par d'autres groupes et d'échanges d'expériences entre pairs, facilitant la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

En Occitanie, le dispositif GIEE est piloté par la DRAAF.

CONTACTS PRESSE

Préfecture

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31